



Paiements provisoires propres à chaque grange offerts aux producteurs

Ottawa, ON (14 août 2008) – Les producteurs de porc canadiens peuvent maintenant recevoir des paiements provisoires propres à chaque grange en vertu du Programme de réforme des porcs reproducteurs (PRPR) financé par Agriculture et Agroalimentaire Canada et exécuté par le Conseil canadien du porc. Ce changement de politique permettra aux producteurs de faire une demande multi installations pour recevoir un paiement partiel de leur réclamation admissible avant la pleine réforme.

Le producteur admissible doit :

- avoir fait une demande en vertu du Programme de réforme des porcs reproducteurs, le cachet postal portant une date antérieure au 1^{er} septembre 2008;
- avoir plus d'une « grange réformée » selon la définition du PRPR;
- n'avoir pas effectué la réforme le 31 juillet 2008;
- pouvoir fournir un diagramme indiquant le nombre de porcs reproducteurs de chaque grange; et
- avoir soumis le formulaire d'option de paiement provisoire propre à une grange.

Toute la documentation à l'appui d'une réforme propre à une grange, y compris les connaissances de transport, le bon de commande rempli et les factures, doit être fournie par les fournisseurs de service ainsi que conciliée et examinée par l'administrateur comme preuve que la réforme a été effectuée avant que le paiement provisoire propre à la grange soit versé.

Les producteurs admissibles recevront le paiement pour la grange réformée ayant le plus petit nombre de porcs reproducteurs d'abord, jusqu'à ce que toutes les granges aient été réformées, pour garantir que les paiements sont faits le plus rapidement possible.

Tout producteur admissible qui opte pour le paiement provisoire doit en aviser l'administrateur en remplissant le formulaire d'option de paiement provisoire propre à une grange et en envoyant une télécopie au numéro 1-877-271-2567 ou un courriel à l'adresse cbsp@cpc-ccp.com à l'attention de Chris Lawson. On peut obtenir le formulaire d'option de paiement provisoire propre à une grange sur le site Web www.cpc-ccp.com ou communiquer avec l'administrateur du PRPR au numéro 1-877-655-2567.

Le Conseil canadien du porc est la voix nationale des producteurs de porc du Canada. Cette fédération est composée de neuf associations provinciales de l'industrie porcine et est chef de file d'une industrie porcine canadienne dynamique et prospère.

-30-

Pour obtenir plus d'information, communiquer avec :

Gary Stordy

Coordinateur des communications et des relations avec le gouvernement

Conseil canadien du porc

613-236-9239

stordy@cpc-ccp.com